

JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2021201128

Dossier numéro : 2021-03-17/01

Titre

17 MARS 2021. - Dépôt de conventions collectives de travail

Source : EMPLOI, TRAVAIL ET CONCERTATION SOCIALE

Publication : Moniteur belge du 17-03-2021 page : 22334

Entrée en vigueur : indéterminée

Table des matières

Art. M

Texte

Article M.

COMMISSION PARITAIRE DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE

Convention collective de travail conclue le 17/12/2020, déposée le 23/12/2020 et enregistrée le 27/01/2021.

- champ d'application :
- Employeurs qui exploitent une entreprise de taxis ou un service de location de voitures avec chauffeur
- Ouvriers et ouvrières déclarés dans la catégorie ONSS 068
- objet : Crédit-temps, emploi de fin de carrière et élargissement du crédit-temps avec motif pour les travailleurs occupés dans le secteur des taxis et des services de location de voitures avec chauffeur
- exécution de la convention numéro 110211 du 27/06/2012
- exécution de la convention numéro 126894 du 27/04/2015
- exécution de la convention numéro 137275 du 20/12/2016
- durée de validité : du 01/01/2021 au 31/12/2022, avec clause de dénonciation
- numéro d'enregistrement : 162931/CO/1400000.